

Procès verbal – Réunion 02 du 04 mars 2021

Date de convocation : 25/02/2021

Date d'affichage : 25/02/2021

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 11+2 pvr

Le **04 mars 2021**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick PATTYN, Maire.

Etaient présents :

BILEUX Fabrice, CHAN SI YAN Chan, DIAZ Ramon, GUILLERMIC Marc, HOMO Christelle, LAQUITAINE Chantal, LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique, LE POULLEN Jean-François, MÉRIGOUT Daniel, PATTYN Patrick, PAYSAN Céline,

Etaient absents excusés :

DEVILLIERS Eva, *excusée – donne pouvoir à MÉRIGOUT Daniel.*

BLANCHARD Sandra, *excusée – donne pouvoir à LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique*

NEVEU Benoit, RÉNIER Yann

Secrétaire de séance : Marc GUILLERMIC

La réunion précédente en date du 28 janvier 2021 est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

BUDGET- FINANCES

✓ **ACHAT D'UNE URNE (POUR LES PROCHAINES ELECTIONS)**

Les 13 et 22 juin prochain se dérouleront les élections régionales et départementales, en même temps. Il est donc obligatoire d'avoir 2 urnes homologuées et distinctes.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une nouvelle urne. Monsieur le Préfet nous informe de la possibilité de se faire subventionner pour cet achat, à hauteur de 190 €.

✓ **INFORMATION PERCEPTEUR VOTE TAUX IMPOSITION 2021**

Chaque année, la commune doit délibérer sur le vote des taux 2021 au titre de la taxe d'habitation et pour le foncier bâti et non bâti.

Du fait de la loi de finances 2018, la taxe d'habitation pour les communes s'est arrêtée en 2020.

Par contre, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure à un taux figé (celui de 2019) jusqu'en 2022.

La loi indique également la redescende de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021. Ceci va changer votre taux de TFPB 2021.

La Commune reste souveraine de changer le taux communal de base de TFPB en 2021 (à la baisse ou à la hausse par rapport à 2020).

Le Conseil Municipal ne souhaite pas changer ses taux d'imposition.

✓ **CONCESSION COLUMBARIUM (DELIB 02/04-2021)**

Le Conseil Municipal accepte la demande de concession de Monsieur WEISS dans le columbarium de la commune.

SYNDICATS, EPCI :

✓ **AVIS PROJET DE MODIFICATION DU PLUi-HD DE E.P.N. (DELIB 02/05-2021)**

Par arrêté en date du 2 juin 2020, la procédure de modification n°1 du PLUi valant PLUi-HD a été prescrite.

Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le commune doit exprimer son avis sur ce projet de modification du PLUi-HD.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification.

COMMUNE D'EMALLEVILLE

27930 EMALLEVILLE

ENVIRONNEMENT - URBANISME :

✓ AVIS PROJET METHANISATION DE SAS JB GAZ EURE (DELIB 02/06-2021)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de méthanisation, sous réserve :

- d'avoir des détails sur le type de revêtement appliqué sur la VC31.
- d'avoir des précisions sur le sens de circulation des véhicules.
- l'entreprise SAS JB GAZ Eure doit s'engager à prendre en charge l'entretien du ou des chemins permettant l'accès à l'unité de méthanisation.

Le conseil recommande une entrée sur site via la RD112 et la VC31 depuis Emalleville et une sortie du site sur la RD155, pour des problèmes de sécurité et de visibilité.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✓ PREPARATION DU BUDGET – REUNION DE LA COMMISSION (PROPOSITION : JEUDI 25 MARS)

Date retenue : mardi 30 mars 2021 à 19h00.

Autre date : commission impôts : lundi 22 mars à 18h30.

✓ COMPENSATION PAR L'ÉTAT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE ET ASSISTANCE

Les frais de garde et d'assistance engagés par les membres du conseil municipal lors de leur participation aux réunions obligatoires sont remboursés par les communes.

Ces remboursements sont désormais compensés par L'État pour les communes de moins de 3 500 habitants (décret n° 2020-948 du 30/07/2020).

Afin d'en demander le remboursement, conformément aux dispositions de l'article D 2123-22-4-B du Code Général des Collectivités Territoriales, a commune doit adresser une demande à l'Agence de services et de paiement, par courrier signé ou par voie dématérialisée.

La séance se lève à 23h30

Patrick PATTYN	Daniel MÉRIGOUT	Chantal LAQUITAINE	Fabrice BILEUX
Sandra BLANCHARD <i>Absente excusée Pouvoir à D. LEFÈVRE-BÉTÈS</i>	Ahvee CHAN SIN YAN	Eva DEVILLIERS <i>Absente excusée Pouvoir à Daniel MÉRIGOUT</i>	Juan-Ramon DIAZ
Marc GUILLERMIC	Christelle HOMO	Dominique LEFÈVRE-BÉTÈS	Jean-François LE PoulLEN
Benoit NEVEU <i>Absent</i>	Céline PAYSAN	Yann RENIER <i>Absent</i>	